



GUIDE POUR LA MISE EN PLACE D'ECO-MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

**CONCILIER L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ET LA
PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Pourquoi un guide des éco-manifestations ?

Des centaines de manifestations sportives, culturelles ou plus globalement de promotion du territoire, sont organisées chaque année sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix autour de thématiques très variées.

Ces manifestations montrent le dynamisme du territoire, génèrent de l'animation, de la cohésion sociale et contribuent à l'attractivité du Pays d'Aix.

Cependant, de par leur vocation à rassembler ponctuellement du public sur des sites donnés, ces événements génèrent des impacts sur l'environnement : production de déchets, pollution liée au transport, consommations d'eau et d'énergie.

Les papiers, canettes, emballages et autres types de déchets, le bruit, les embouteillages, les voitures mal garées, autant de nuisances difficilement supportées par les riverains d'une manifestation.

Ainsi, on peut considérer que l'organisation d'une manifestation représente en moyenne, pour chaque participant :

- la production de 500 grammes de déchets, dont plus de la moitié est facilement valorisable ;

- la consommation de 100 grammes de papier ;

- la consommation de 200 Wh d'énergie (soit une ampoule basse consommation allumée pendant dix heures).

Une manifestation-type qui accueillerait 5 000 personnes générerait donc 2,5 tonnes de déchets, consommerait 1 000 kWh d'énergie et nécessiterait 500 kg de papier.

Ces éléments montrent bien l'enjeu que peut représenter une gestion cohérente de l'environnement sur l'événementiel, sans oublier les perspectives de sensibilisation à l'environnement qu'offrent les manifestations culturelles, sportives ou autres.

Bien souvent, les organisateurs intègrent déjà des questions d'environnement dans leur projet, mais leur démarche porte au mieux sur quelques aspects pas forcément les plus significatifs. De plus ces initiatives ne sont pas toujours très bien valorisées.

A l'heure où les citoyens sont appelés à faire preuve d'exemplarité dans leurs comportements, il est essentiel que les bonnes pratiques se développent à tous les niveaux.

C'est pourquoi la Communauté du Pays d'Aix vient de signer une Charte vers un développement durable où elle incite ses partenaires à s'engager à ses côtés pour mettre en place des actions de protection et de valorisation de l'environnement

Ces associations sont amenées à s'engager au travers d'une Charte où elles choisissent de mettre en place un certain nombre d'actions.

Ces actions seront ensuite valorisées dans le bilan annuel de la Charte vers un Développement Durable de la Communauté du Pays d'Aix.

Ce guide s'appuie sur des expériences réussies dans d'autres territoires et vise à apporter une aide technique et méthodologique pour les organismes qui souhaitent construire des manifestations écoresponsables.

Il s'organise en deux grandes parties :

Liste de préconisations par thématique

page 3

Il s'agit des différentes actions, classées par thème, que les organisateurs peuvent intégrer dans la préparation de l'événement. Pour chaque thème, le guide propose également des indicateurs qui permettront de mesurer l'impact des mesures engagées et des références pour faciliter leur mise en application.

Les thèmes traités sont les suivants :

Thème n°1 : Communication éco-responsable.....	4
Thème n°2 : Maîtrise des consommations et gestion des déchets.....	7
Thème n°3 : Respect du site, de ses habitants et de son environnement.....	11
Thème n°4 : Transport éco-responsable	13
Thème n°5 : Politique d'achats, de choix des équipements et de prestations	16
Thème n°6 : Sensibilisation à l'environnement.....	19
Thème n°7 : Intégration de tous les publics dans les manifestations.....	23
Thème n°8 : Proposez-nous vos idées.....	24

- Un répertoire d'adresses utiles et des documents ressources

page 25

Pour faciliter l'appropriation par les organisateurs de ces bonnes pratiques en matière d'environnement, le guide propose des documents ressources, avec notamment un glossaire et une liste de contacts utiles de professionnels et d'associatifs. Cette liste n'est pas exhaustive, et doit s'enrichir au fil de l'eau.

Sans prétendre à l'exhaustivité, le guide des éco-manifestations présente un panel d'actions conséquent. Si nous incitons les organisateurs à agir simultanément sur les sept thèmes du guide, il n'est souvent pas possible pour eux de s'engager dès la première année sur l'ensemble des préconisations. Mieux vaut dégager des priorités et construire une démarche progressive mais continue

Partie 1 : les préconisations

THEME N°1 : COMMUNICATION ECO-RESPONSABLE

La prise en compte de l'environnement dans l'organisation d'une manifestation doit commencer le plus en amont possible. Les choix en matière de communication offrent un premier niveau d'action très concret. L'objectif recherché est, lors de la réalisation des documents, non seulement d'analyser les impacts sur l'environnement, mais aussi d'introduire auprès du public potentiel et des partenaires cette notion d'écoresponsabilité.

Action 1 : Limiter le nombre et la taille des supports papiers

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La production d'une feuille de papier A4 (80 grammes/m²) nécessite en moyenne 10 Wh d'énergie pour sa fabrication, soit 60 minutes d'éclairage avec une ampoule à économie d'énergie de 10 Watts. D'autre part, même si les déchets de papier se recyclent facilement, leur transport et le procédé mis en oeuvre sont énergivores et polluants. En particulier, l'industrie papetière est une grande consommatrice d'eau.

Comment faire ?

Actions	Indicateurs	Observations
<input type="checkbox"/> Utiliser du papier éco labellisé (liste des labels page 33)	Oui / non ; sur quels supports	
<input type="checkbox"/> Mettre en place un site Internet de communication sur l'événement qui permette de limiter l'impression de certains documents.	Nombre de feuilles économisées ; Nombre de visites du site Internet et/ou d'inscriptions en ligne (nombre) ; Dépenses d'impression / Nombre de festivaliers (€/personne) ; Existence d'un site Internet d'information intégrant un volet environnement (oui/non)	
<input type="checkbox"/> Préférer le courrier électronique aux envois postaux, ce qui permet par ailleurs un gain de temps et d'argent	Nombre de feuilles économisées d'une année sur l'autre	
<input type="checkbox"/> Concevoir dans la mesure du possible les documents en recto-verso	Nombre de feuilles économisées d'une année sur l'autre Dépenses d'impression / Nombre de festivaliers (€/personne)	

Mettre en place un suivi détaillé des quantités imprimées et des quantités réellement diffusées (tracts, affiches) dans le but d'ajuster au mieux le nombre d'exemplaires commandés d'une année sur l'autre

Nombre de feuilles économisées par rapport à l'année précédente ;
Quantité de papier consommée ;
Nombre de festivaliers (grammes/personne)

Réutiliser les documents imprimés sur une seule face.

Nombre de feuilles économisées d'une année sur l'autre.

Action 2 : Limiter les impacts des impressions

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La façon de concevoir ces documents de communication va être plus ou consommatrice d'encre. Une page écrite avec une mise en page standard et une interligne simple représente 1/10ème de la surface de la feuille couverte d'encre. Un seul aplat de couleur peut donc consommer plus d'encre que l'ensemble du texte qui figure sur la page. En limitant le recours aux aplats, il est possible d'économiser d'importantes quantités d'encre lors de l'impression, d'autant que certaines encres contiennent des produits toxiques.

De plus, en questionnant les prestataires sur la qualité environnementale de leurs offres, les organisateurs peuvent non seulement guider leur choix mais également créer une demande favorisant les pratiques éco-responsables au sein de la profession.

L'utilisation de papier de qualité environnementale (éco-labellisé, recyclé, issu de forêt durablement gérée, etc.) ou d'encres végétales permet de limiter l'impact de l'activité d'impression sur l'environnement et sur la santé des employés.

Comment faire ?

Limiter autant que possible les aplats de couleur lors de la conception des tracts, affiches ou autres documents de communication. Par exemple, écrire ECO-MANIFESTATION au lieu de : **ECO-MANIFESTATION.**

Oui / non
Type de police utilisée
Choix en matière de couleur, d'aplat ...

Lors de la consultation pour la prestation d'impression, interroger les imprimeurs sur le papier et les encres utilisés.

Taux d'utilisation de papier de qualité environnementale labellisé (%) ;
Taux d'utilisation d'encre écologique (%).



Le label IMPRIM'VERT :

De plus en plus d'imprimeurs sont détenteurs de la certification « IMPRIM'VERT », qui concrétise un engagement dans des pratiques respectueuses de l'environnement. Actuellement, les 6500 imprimeries

françaises (dont 5000 ont moins de 10 salariés) produisent, un peu partout sur le territoire, des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) : révélateurs et fixateurs de films et plaques, solvants usagés,... mais aussi chiffons souillés.

C'est pour faciliter le passage à de nouvelles pratiques et à une meilleure gestion (économique, technique et réglementaire) de ces déchets que dans certaines régions, les Syndicats Professionnels se sont associés avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers pour proposer aux imprimeurs un dispositif commun : "Imprim.Vert".

Ce dispositif comporte 3 points-clés :

- la bonne gestion des déchets dangereux ;
- la sécurisation des stockages de produits dangereux (neufs et déchets en attente d'être collectés) afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle ;
- l'exclusion des produits toxiques (étiquetés avec une tête de mort) des ateliers.

Action 3 : Sensibiliser à l'environnement dans les supports de communication

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Une sensibilisation en amont de l'événement permet de préparer le public et les intervenants à une meilleure prise en compte de l'environnement. Pour la presse, elle servira de support pour relayer ces pratiques dans les articles publiés.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Indiquer sur les tracts et les affiches que l'événement s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement. Mettre en avant des exemples d'actions, notamment l'éco-conception des documents	Quantité de tracts et affiches distribués	
<input type="checkbox"/>	Penser à inscrire des mentions du type : « Ne jetez pas ce document : triezy-le pour qu'il puisse être recyclé ! ».	Quantité de tracts et affiches distribués.	

COMMUNICATION ECO RESPONSABLE


LES REFERENCES :

♪ *Eco-communication, Vers une communication plus ECO-RESPONSABLE*, Ademe, Mars 2005. (Document consultable en ligne : <http://www2.ademe.fr/> rubrique « Management environnemental »).

♪ *Écolabel européen* : <http://europa.eu.int/comm/environment/ecolabel/>

THEME N°2 : MAITRISE DES CONSOMMATIONS ET GESTION DES DECHETS

Les principaux impacts maîtrisables par les organisateurs sont liés aux consommations (d'énergie, d'eau) et à la production de déchets au cours de la manifestation. Les actions regroupées dans ce thème participent à la réduction de ces quantités mais aussi à la mise en place d'une gestion des déchets permettant une valorisation maximale. Pour le public ou les partenaires, la collecte des déchets représente sans doute la partie la plus visible de l'engagement des organisateurs et constitue donc une action incontournable du guide.

 *Dans tous les cas, il est essentiel de se rapprocher de la Communauté du Pays d'Aix, collectivité compétente en matière de collecte des déchets ménagers : Direction des Collectes : 04 42 90 66 00.*

Action 4 : Réduire les quantités de vaisselle jetable et non valorisable

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La consommation de vaisselle jetable (assiettes, gobelets, couverts), le plus souvent produite à base de plastique, est particulièrement énergivore et peut représenter une part importante des déchets générés lors d'une manifestation. Des solutions alternatives existent pour réduire la quantité de déchets produits ou les valoriser et améliorer ainsi la propreté du site.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Suivant les possibilités offertes en termes de collecte et de traitement des déchets, substituer à la vaisselle plastique soit de la vaisselle biodégradable (au sens de la norme NF EN 13432), soit de la vaisselle lavable	Quantité de déchets produits (kg/personne) ; Estimation des économies de déchets réalisées	
<input type="checkbox"/>	Dans le cas de vaisselle biodégradable, une collecte spécifique doit être prévue afin d'orienter ces déchets vers une filière de compostage.	Quantité de déchets produits (kg/personne) ; Volumes des conteneurs disponibles pour le tri des déchets, par déchet et par festivalier et nombre de vidages ;	
<input type="checkbox"/>	Un principe de consigne peut accompagner la mise à disposition de vaisselle lavable, afin d'en assurer le retour. Une partie de cette vaisselle, les verres en particulier, constitue un bon support d'information à destination des utilisateurs.	Quantité de déchets produits (kg/personne) ; Estimation des économies de déchets réalisées.	

Action 5 : Mettre en place des solutions de tri pour les déchets valorisables

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Le choix, la taille et la disposition de conteneurs pour recevoir les déchets est un facteur déterminant pour conserver un site propre et obtenir un tri sélectif de qualité.

L'optimisation de cette collecte des déchets, associée à un choix de filières de traitement cohérent, vise à augmenter le taux de valorisation et à limiter les quantités à incinérer ou à enfouir. Cette action s'accompagne d'une action forte de communication avec les participants à la manifestation.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Après concertation avec la Communauté du Pays d'Aix et/ou avec la communes compétente en matière d'élimination des déchets de propreté, mettre à disposition sur l'ensemble du site des « points propreté » comprenant au minimum trois conteneurs destinés à recevoir d'une part le verre, d'autre part les déchets valorisables et enfin les déchets résiduels. Prévoir une signalétique explicite afin d'éviter toute confusion.	Volumes des conteneurs disponibles pour le tri des déchets, par déchet et par festivalier et nombre de vidages	
<input type="checkbox"/>	Mettre en place des tris spécifiques au niveau des cuisines, stands de restauration et buvettes (déchets fermentescibles, aluminium, etc.) ou au niveau de la technique (piles, déchets d'équipements électriques et électroniques).	Volumes des conteneurs disponibles pour le tri des déchets, par déchet et par festivalier et nombre de vidages	
<input type="checkbox"/>	Équiper les personnes chargées de réaliser le nettoyage du site de contenant leur permettant de trier. Examiner les déchets présents dans les conteneurs à chaque vidage afin de corriger les erreurs de tri les plus grossières.	Volumes des conteneurs disponibles pour le tri des déchets, par déchet et par festivalier et nombre de vidages	
<input type="checkbox"/>	Rechercher les filières les mieux adaptées aux déchets collectés. Une attention particulière sera accordée aux déchets toxiques ou dangereux (piles, peinture, piquants/coupants, etc.). Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables sont la plupart du temps pris en charge par la collectivité. Déposer les encombrants en déchetteries. Si un tri des biodéchets est mis en oeuvre, privilégier des solutions de compostage au plus près du site.	Quantité de déchets valorisés (kg/personne).	

Installer des panneaux explicatifs pour la mise en place du tri avec un code couleur et des illustrations claires identifiants les types de déchets.	Nombre de visuels mis en place	
--	--------------------------------	--

Action 6 : Installer des cendriers ou distribuer des cendriers de poches

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Un mégot de cigarette met un à cinq ans pour se dégrader totalement. Or, l'abandon de ces mégots reste malheureusement un geste courant, et crée une pollution diffuse. Cette action vise à inciter les fumeurs à ne pas les jeter dans le milieu environnant en mettant à leur disposition un contenant adéquat. De plus, dans un site naturel un mégot peut-être la cause d'un incendie.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Installer sur site des cendriers visibles ou distribuer – gratuitement si possible – des cendriers de poche afin que les fumeurs puissent y stocker leurs mégots	Nombre de cendriers mis en place ou distribués	
<input type="checkbox"/>	Disposer des panneaux d'affichage aux endroits stratégiques (guichets, buvettes, stands d'information, etc.) afin de rappeler l'objectif de cette démarche.	Nombre de panneaux mis en place.	

Action 7 : Mettre en place des toilettes sèches

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Les toilettes chimiques couramment utilisées sur les événementiels (dans lesquels les toilettes ne sont pas accessibles) consomment environ 250 litres d'eau par cabine, utilisent des produits polluants à forte concentration bactéricide et nécessitent d'être souvent vidées. Les toilettes sèches représentent une alternative crédible qui permet à la fois de limiter les consommations en eau, l'usage de produits toxiques et la production de déchets d'assainissement.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Installer des toilettes sèches à la place ou en complément de toilettes chimique ou de système raccordé au réseau. Attention : ce système nécessite de trouver une solution de traitement des effluents.	Oui / non	
--------------------------	---	-----------	--

<input type="checkbox"/>	Diffuser les consignes d'utilisation des toilettes sèches pour assurer leur bon fonctionnement.	Type de supports mis en place	
<input type="checkbox"/>	Sensibiliser aux économies d'eau engendrer par la mise en place de ce système.	Quantité d'eau utilisée durant la manifestations.	

MAITRISE DES CONSOMMATIONS ET GESTION DES DECHETS

LES REFERENCES :

- ♪ Site Eco Bio Info (toilettes sèches) : <http://www.eco-bio.info/>, rubrique « écologie pratique »
- ♪ Informations sur les toilettes sèches : <http://www.toiletteacompost.org/>
- ♪ Informations sur l'assainissement écologique : <http://www.tdm.asso.fr>
- ♪ Économies d'énergie: <http://www2.ademe.fr/>, rubrique « économies d'énergie »
- ♪ Réduction des déchets et filières de traitement : <http://www2.ademe.fr/>, rubrique « Déchets »
- ♪ Liste des points d'apport volontaires sur la CPA : www.trions.agglo-paysdaix.fr
- ♪ Liste des déchetteries sur la CPA : [www.agglo-paysdaix.fr /missions](http://www.agglo-paysdaix.fr/missions)

THEME N°3 : RESPECT DU SITE, DE SES HABITANTS ET DE SON ENVIRONNEMENT

Certaines manifestations se tiennent dans des milieux naturels, emblématiques ou ordinaires, qu'il convient de préserver et de ne pas endommager par la tenue de la manifestation.

Action 8 : Préserver la faune, la flore, les paysages et le patrimoine

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La Communauté du Pays d'Aix, riche de son patrimoine naturel (dont 65 000 hectares de forêt) et bâti, est particulièrement attentive au respect de ces espaces naturels, de l'environnement du site et des habitants qui le composent.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Prendre contact avec le gestionnaire du site pour évaluer l'impact de la manifestation sur le milieu naturel	Oui ou non	
<input type="checkbox"/>	Bien identifier les parcours et baliser les lieux de passage	Oui ou non	
<input type="checkbox"/>	Identifier les lieux de stationnement	Oui ou non	
<input type="checkbox"/>	Si nécessaire, limiter le nombre de participants à la manifestation.	Oui ou non	

Action 9 : Limiter les nuisances, bruits et odeurs

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Les lieux des manifestations sont aussi et souvent des lieux de vie ou de détente des habitants du territoire. Il convient donc d'être attentif aux désagréments engendrés par la manifestation.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Informar de la tenue de la manifestation les proches riverains, et pourquoi pas les inviter à participer	Nombre de riverains informés	
<input type="checkbox"/>	Dans une perspective durable, les organisateurs peuvent également solliciter le tissu économique local pour valoriser les produits du terroir, les services locaux, richesses culturelles ...	Nombre d'artisans, entreprises ou commerçants contactés et présents	

<input type="checkbox"/>	Limiter le volume sonore de la manifestation	Nombre de plaintes déposées suite à la manifestation	
<input type="checkbox"/>	En pleine nature, utiliser au minimum les forces thermiques (véhicules motorisés, groupes électrogènes ...).	Nombre de véhicules « alternatifs » utilisés.	

Action 10 : Remettre le site en état à la fin de la manifestation

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Communiquer auprès des participants sur la richesse du lieu.	Enquête de satisfaction auprès des riverains et/ou gestionnaire du site ; Quantité de documents diffusés	
<input type="checkbox"/>	Enlever et traiter les déchets	Enquête de satisfaction auprès des riverains et/ou gestionnaire du site ; Etat des lieux du site après la manifestation en comparaison avec son état initial (reportage photo)	
<input type="checkbox"/>	Enlever les panneaux d'affichage et les balisages	Enquête de satisfaction auprès des riverains et/ou gestionnaire du site ; Etat des lieux du site après la manifestation en comparaison avec son état initial (reportage photo)	
<input type="checkbox"/>	Si vous constatez un excès de produits alimentaires non consommés, pensez à contacter les associations caritatives.	Quantité (en kg) redistribuée.	

RESPECT DU SITE

LES REFERENCES :

♪ Charte des manifestations sportives et de pleine nature du Grand Site Sainte Victoire. Téléchargeable sur le site www.grandsitedefrance.com, rubrique « actu 2010 »

THEME N°4 : TRANSPORT ECO-RESPONSABLE

Lors d'une manifestation ou d'un spectacle, le volet transport peut représenter 90% des émissions de CO2 dans l'atmosphère. A eux seuls, les déplacements des visiteurs pèsent en général plus de 85% des émissions. L'objectif recherché au travers des actions qui suivent est principalement de faire évoluer les pratiques individuelles en s'appuyant sur quatre solutions : le covoiturage, les transports collectifs, les véhicules « propres » et les modes « doux » (vélo, marche à pied...).

Action 11 : Inciter au covoiturage ou au transport collectif dans les supports de communication

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Informé sur les modes de transport alternatifs (trains, bus, vélo, covoiturage) suffit parfois à faire prendre conscience de l'existence d'alternatives aux pratiques habituelles.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Inscrire sur les supports papier une phrase du type « Pour venir à la manifestation, pourquoi ne pas utiliser le vélo, le train, le bus, le covoiturage... »	Nombre de personnes utilisant les transports alternatifs ; Estimation du nombre de participants par voiture (sondage ou comptage des véhicules si le parking est clairement délimité) ; Estimation du nombre de kilomètres évités grâce à la mise à disposition de systèmes de transport alternatifs.	
<input type="checkbox"/>	Donner un maximum d'informations sur le site Internet à propos des modes de transport alternatifs : horaires des trains à partir de la gare la plus proche, plans de bus, horaires des navettes, etc. Prévoir un espace d'annonces pour du covoiturage ou un lien vers un site dédié.	Estimation du nombre de participants par voiture (sondage ou comptage des véhicules si le parking est clairement délimité) ; Estimation du nombre de kilomètres évités grâce à la mise à disposition de systèmes de transport alternatifs.	

Action 12 : Prévoir des conditions avantageuses pour le public qui n'utilise pas leur voiture

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La mise en place d'avantages préférentiels sur présentation de titres de transport peut inciter les participants à utiliser des modes de déplacement collectifs.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	<p>Appliquer par exemple plusieurs tarifs d'entrée en fonction du mode de transport utilisé (un tarif « normal » et un tarif « train, bus, vélo, etc. »).</p> <p>Ceci peut s'effectuer soit au niveau de la billetterie, soit en faisant payer l'accès au parking du site s'il en existe un (dans ce cas, il est éventuellement possible de prévoir un tarif dégressif en fonction du nombre de personnes dans le véhicule).</p> <p>Une variante consiste à offrir un « cadeau » ou un « bonus » (matériel promotionnel, consommations gratuites, remise sur un achat) aux personnes présentant leur billet de train ou de bus</p>	<p>Nombre de participants à tarif préférentiel ;</p> <p>Estimation du nombre de kilomètres évités grâce à la mise à disposition de systèmes de transport alternatifs</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Organiser le stationnement pour avantager les transports collectifs et éviter le stationnement sauvage</p>	<p>Nombre de places de parking disponibles pour les transports collectifs ;</p> <p>Nombre de bus mobilisés pour la manifestation</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Prévoir des parkings sécurisés pour les vélos.</p>	<p>Nombre de parkings à vélos ;</p> <p>Nombre de vélos durant la manifestation.</p>	

Action 13 : Mettre en place des navettes

Pourquoi s'engager dans cette action ?

En fonction de la taille de la manifestation, un service de navettes entre le site et la gare la plus proche (ou l'arrêt de bus le plus proche) donne la possibilité aux participants de ne pas utiliser leur véhicule personnel mais de privilégier ce mode de déplacement collectif.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	<p>Effectuer des rotations avec un minibus entre le site et un (des) point(s) de regroupement aux heures appropriées pour amener et reconduire les participants</p>	<p>Nombre de rotations mises en place ;</p> <p>Estimation du nombre de kilomètres évités grâce à la mise à disposition de systèmes de transport alternatifs.</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Diffuser largement les horaires des navettes avant et pendant la manifestation.</p>	<p>Estimation du nombre de kilomètres évités grâce à la mise à disposition de systèmes de transport alternatifs.</p>	

Action 14 : Mettre en place des véhicules « propres » pendant la durée de la manifestation

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Un service de location ou de prêt de moyens de transport « propres » est une solution efficace pour limiter les déplacements en véhicules essence ou diesel, notamment lors d'événements étalés sur plusieurs jours.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Suivant les moyens disponibles, proposer des vélos, des voitures électriques ou au gaz, ou tout autre mode de transport alternatif pour les participants ou les intervenants.	Nombre de véhicules alternatifs mis à disposition ; Nombre de personnes ayant utilisé les véhicules.	
--------------------------	---	---	--

TRANSPORTS ECO RESPONSABLES

LES REFERENCES :

- ♪ Site de l'ADEME, rubrique « Transports », puis « Se déplacer autrement » : <http://www2.ademe.fr/>
- ♪ Covoiturage : site de l'automobile Club du Pays d'Aix : www.autoclubaix.com.
- ♪ Site des transports en Pays d'Aix : <http://transports.agglo-paysdaix.fr>
- ♪ Site des transports de gestion des déplacements dans les bouches du Rhône : <http://www.lepilote.com/>

THEME N°5 : POLITIQUE D'ACHATS, DE CHOIX DES EQUIPEMENTS ET DE PRESTATIONS

L'organisateur de manifestations est également un acheteur. A ce titre, il peut orienter ses choix vers des produits ou des prestations qui intègrent des critères environnementaux et sociaux, ce qui participe aussi à changer les pratiques des fournisseurs. Pour de nombreux achats, il est facile de s'appuyer sur des écolabels officiels ou sur des démarches reconnues, du type « Commerce équitable ». A ne pas oublier non plus : la récupération et/ou la réutilisation des équipements.

Action 15 : Intégrer des critères environnementaux dans les prestations

Pourquoi s'engager dans cette action ?

En questionnant les prestataires sur la qualité environnementale de leurs offres, les organisateurs peuvent non seulement guider leur choix mais aussi créer une demande favorisant des pratiques éco-responsables au sein des professions intervenant sur la manifestation (techniciens, restaurateurs, commerçants, etc.).

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la consultation, soumettre aux prestataires un questionnaire visant à évaluer la qualité environnementale des offres (exemples de questions à poser : Quel mode de transport sera utilisé ? Le matériel choisi est-il réutilisé/recyclé ? Le prestataire utilise-t-il des Écoproduits? ...)</p> <p>Dans la mesure du possible, choisir le prestataire en fonction des réponses apportées. Lui soumettre un règlement intérieur afin de l'inciter à trier les déchets, à ne pas distribuer de sacs plastiques jetables, etc.</p>	<p>Oui / non Type de question</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Évaluer également la qualité environnementale des produits utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produits locaux (alimentaires, bois, plantes ...) - produits de qualité (labellisés) - produits de saison 	<p>Oui / non Type de produits retenus, acheté</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Penser à mettre en place une communication spécifique sur les efforts mis en oeuvre (affichage des engagements sur les stands, par exemple).</p>	<p>Quantité de documents distribués.</p>	

Action 16: Utiliser des appareils économes en énergie ou des solutions alternatives

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Il est possible de réaliser des économies d'énergie significatives en intégrant cette question dès la phase de réflexion sur l'aménagement du site, puis en choisissant des équipements moins consommateurs, qu'il s'agisse de l'électroménager ou de l'éclairage.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	En cas d'achat d'électroménager ou d'ampoules électriques, examiner l'étiquette énergie, qui informe le consommateur sur l'efficacité énergétique de l'appareil.	Nombre d'équipements utilisés ; Quantité d'énergie consommée (Wh/personne) ; Estimation des économies d'énergie réalisées par rapport à l'année précédente	
<input type="checkbox"/>	Installer des ampoules basse-consommation ou LED réutilisables aux endroits où une lumière électrique est indispensable. Exploiter également la lumière naturelle au maximum (exposition, période de l'année et horaires choisis).	Quantité d'énergie consommée (Wh/personne) ; Estimation des économies d'énergie réalisées par rapport à l'année précédente	

Attention ! Les ampoules économiques sont à considérer comme des matières dangereuses lors de leur élimination. Elles doivent être ramenées à un point de vente ou à la déchetterie. Il en va de même pour l'électroménager hors d'usage.

Action 17 : Aménager le site en utilisant des matériaux de récupération ou réutilisables

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Plutôt que d'être conçu pour la durée de l'événement à partir de matériaux neufs, l'aménagement du site peut offrir des possibilités d'utilisation de matériaux recyclés, de réutilisation de matériaux usagés, ou peut être imaginé de façon à favoriser la réutilisation.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Privilégier les matériaux à base de produits recyclés et/ou recyclables	Quantité de matériaux de récupération ou réutilisables mis en oeuvre	
<input type="checkbox"/>	Substituer aux matériaux jetables habituellement employés des matériaux réutilisables (par exemple, achat de canisse en remplacement de bâche noire agricole pour délimiter le site).	Quantité de matériaux de récupération ou réutilisables mis en oeuvre.	

Action 18 : Prendre en compte la qualité environnementale des accessoires promotionnels

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Des accessoires promotionnels sont souvent distribués ou vendus lors des manifestations (casquettes, T-shirts, etc.). Il est possible de s'orienter vers des produits utiles et de qualité environnementale et respectant les conditions de travail des salariés, plutôt que des produits sans garantie.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Sélectionner les produits en fonction de leur utilité et de critères environnementaux et éthiques : coton biologique issu du commerce équitable pour les textiles, par exemple. Si des sacs sont remis, penser à privilégier les sacs réutilisables et de qualité environnementale. Dans tous les cas, ne pas hésiter à le faire savoir lors de la diffusion des produits auprès du public.	Type de produits offerts.	
--------------------------	---	---------------------------	--

POLITIQUE D'ACHAT

LES REFERENCES :

- ♪ Guide des achats éco-responsables: www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/
- ♪ Le passeport ADEME des écoproduits : <http://www2.ademe.fr>, rubrique « Management environnemental »
- ♪ Site de l'écolabel européen : <http://www.eco-label.com/french/>
- ♪ Site du label NF-Environnement : <http://www.marque-nf.com/>, rubrique « Grand public »
- ♪ Site de la Fédération Nationale Agriculture Biologique : <http://www.fnab.org>
- ♪ Site de la Plate-forme pour le Commerce équitable : <http://www.commerceequitable.org/>
- ♪ Annuaire des produits recyclés : <http://www.produits-recycles.com/>

THEME N°6 : SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Les manifestations sont de formidables espaces de sensibilisation des participants à l'environnement. Le terme « participant » doit s'entendre au sens large, en incluant les bénévoles, les prestataires, le public, la presse et les partenaires. Les actions présentées dans cette rubrique donneront aux organisateurs des pistes pour faire connaître leur démarche d'éco-responsabilité et inciter à la mise en oeuvre de bonnes pratiques.

Action 19 : Former les intervenants

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Une session de formation à destination des personnes intervenant sur la manifestation permet de présenter l'intérêt de la démarche engagée sur le plan environnemental et de rappeler les gestes qui leur seront demandés (ex : tri des déchets, économies d'énergie).

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Prévoir un ou plusieurs temps de formation aux moments les plus appropriés afin de sensibiliser les différents intervenants : bénévoles (le plus en amont possible), prestataires (dès leur arrivée sur le site), etc. Leur présenter l'ensemble de la démarche afin d'en montrer la cohérence et de les impliquer au maximum	Nombre d'intervenants formés / Nombre total d'intervenants	
<input type="checkbox"/>	Distribuer à cette occasion un règlement intérieur comprenant un volet environnement.	Nombre d'intervenants formés / Nombre total d'intervenants.	

Action 20 : Installer des points d'information sur l'environnement

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La maîtrise des consommations d'énergie ou d'eau, la prévention ou le tri des déchets, et plus généralement la promotion des gestes éco-citoyens passe avant tout par une large sensibilisation du public. La diffusion d'information sur l'environnement est un bon moyen de faire prendre conscience aux participants de l'importance de leurs actes, et de les inciter à poursuivre au-delà de l'événement.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Prévoir sur le site l'installation de points d'information sur l'environnement, soit en libre-service, soit avec la présence d'animateurs. Ces points d'information doivent regrouper au minimum des documentations relatives aux actions mises en oeuvre sur le festival	Quantité de documents mis à disposition ; Nombre de personnes sensibilisées / nombre de participants	
--------------------------	---	---	--

<input type="checkbox"/>	Intégrer lorsque c'est possible des temps d'intervention et de débat à la programmation.	Nombre de personnes sensibilisées / nombre de participants.	
--------------------------	--	---	--

Action 21 : Communiquer en direction des médias

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La diffusion d'informations sur les actions mises en oeuvre en matière d'environnement incite la presse à les relayer en amont et en aval auprès des lecteurs, auditeurs et téléspectateurs.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Joindre au dossier de presse un descriptif des actions mises en oeuvre en matière d'environnement (prévoir des photos)	Nombre d'articles de presse, d'émissions radio ou télé faisant référence aux actions mises en oeuvre	
<input type="checkbox"/>	Communiquer quelques chiffres clés sur la production de déchets, la consommation d'énergie, le transport, etc.	Nombre d'articles de presse, d'émissions radio ou télé faisant référence aux actions mises en oeuvre.	

Action 22 : Réaliser et diffuser le bilan environnemental de la manifestation

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La publication d'un bilan environnemental de la manifestation permet d'informer les participants sur l'impact de leurs actions en matière d'environnement et de sensibiliser les citoyens au-delà du public présent grâce à une large diffusion.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Rédiger un bilan environnemental mettant en évidence l'impact des actions engagées pendant la durée de la manifestation et le diffuser aux partenaires et à la presse	Nombre d'articles de presse, d'émissions radio ou télé faisant référence aux actions mises en oeuvre ;	
		Enquête de satisfaction comprenant un volet environnement et/ou d'engagement	
<input type="checkbox"/>	Présenter des indicateurs simples (quantité de déchets produits par personne, énergie consommée, etc.) ainsi qu'un commentaire sur chaque action qui donne ses points forts et ses points faibles ou les difficultés rencontrées	Rédaction d'un bilan chiffré de la manifestation ; Nombre d'articles de presse, d'émissions radio ou télé faisant référence aux actions mises en oeuvre	
<input type="checkbox"/>	Si un site Internet existe, y publier le bilan.	Nombre d'articles sur le site de la manifestation ou de l'association.	

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

LES REFERENCES :

- ♪ Publications ADEME : <http://www2.ademe.fr/>, rubrique « Espace particuliers »
- ♪ Site du Collectif français pour l'éducation à l'environnement : <http://www.educenvir.org/>
- ♪ Site du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) : www.cpie-paysdaix.com

THEME N°7 : INTEGRATION DE TOUS LES PUBLICS DANS LES MANIFESTATIONS

Action 23 : Cohésion sociale, solidarité et Epanouissement de tous les êtres humains

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Les manifestations sont des temps privilégiés de partage autour de valeurs communes. Mais certains publics peuvent être exclus de ces moments-là à cause d'un handicap (déficient visuel, auditif, personne en fauteuil...), d'un âge avancé, d'une situation précaire.

Il convient lors de l'organisation d'événementiels de permettre, à tous, de participer, agissant ainsi en faveur de la mixité sociale, incitant de ce fait toutes les personnes à venir s'ouvrir à la culture, au sport, etc.

Comment faire ?

<input type="checkbox"/>	Impliquer les personnes handicapées et/ou en difficulté sociale en tant que participant et/ou co-organisateur	Nombre de personnes handicapées participant à la manifestation et intervenant dans l'organisation	
<input type="checkbox"/>	Mobiliser l'ensemble des partenaires locaux, en n'oubliant pas de contacter les associations (de quartier, de personnes âgées...), tout en impliquant les jeunes dans l'organisation	Multiplier et favoriser les rencontres de préparation avant la manifestation ; Soutien aux associations locales ; Mettre en avant les actions concrètes des jeunes	
<input type="checkbox"/>	Rendre le lieu de la manifestation accessible pour tous	Création d'une plate-forme pour personnes à mobilité réduite ; Installation d'une boucle magnétique sur une scène pour personnes malentendantes ; Tarifs réduits et préférentiels pour demandeurs d'emploi, étudiants, publics en difficulté	
<input type="checkbox"/>	Favoriser des prestataires de service qui eux même font travailler des personnes handicapées et/ou en difficulté sociale.	Nombre de prestataires sollicités entrant dans cette catégorie. Nombre de personnes concernées	

INTEGRATION DE TOUS LES PUBLICS

LES REFERENCES :

♪ Guide méthodologique des manifestations éco-responsables (<http://w.arpe-mip.com/html/8-6075-Ecoresponsabilite-des-manifestations.php>)

♪ Organiser une manifestation éco-responsable – Oise (www.oise.fr/.../oise.../guide-organiser-manifestation-ecoresponsable.pdf)

THEME N°8 : PROPOSEZ-NOUS VOS IDEES

Nous vous avons proposé des actions afin que les manifestations organisées sur le territoire de la CPA soient de plus en plus respectueuses de l'environnement et du développement durable, mais vous pouvez bien sûr nous faire remonter vos idées et les mentionner dans ce guide. Si elles correspondent à l'objectif de cette démarche, elles seront retenues.

-
-
-

Partie 2 : répertoire et documents ressources

Cette partie du guide donne des adresses utiles pour trouver des produits respectueux de l'environnement en Pays d'Aix et alentours ou dans d'autres régions françaises. Elle n'est pas exhaustive, et doit s'enrichir au fur et à mesure. **N'hésitez pas à nous contacter pour signaler de nouvelles adresses ou des corrections.** Une version mise à jour est disponible sur le site internet de la CPA. Par ailleurs, la labellisation ou les autres démarches de prise en compte de l'environnement dans la fabrication de biens de consommation sont des processus évolutifs. Les utilisateurs de ce guide devront s'assurer que les distributeurs mentionnés ci-dessous répondent toujours aux critères recherchés.

⇒ ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT INTERVENANT sur le PAYS D'AIX

CPIE du PAYS D'AIX

4855 chemin du Grand Saint-Jean
Domaine du Grand Saint-Jean
13540 PUYRICARD
Tél: 04 42 28 20 99
www.cpie-paysdaix.com

ESPACES INFO ENERGIE

CPIE du PAYS D'AIX
Les Toits de Grenade, 295 avenue
Mozart,
13100 Aix en Provence
Tel : 04 42 93 03 69
E-mail : eiepaysdaix@wanadoo.fr

PAYS D'AIX ASSOCIATIONS

Maison de la vie associative
Lou Ligourès, Place Romée de
Villeneuve
13090 AIX EN PROVENCE
Tel : 04 42 17 97 00
www.paysdaixassociations.org

ECOPOLE ENERGIE

2 BIS avenue de la Libération
13120 GARDANNE
E-mail : eie@ecopolenergie.com

⇒ SITES DE COVOITURAGE

AUTOMOBILE CLUB DU PAYS D'AIX

Annonce et mise en ligne de trajets groupés
7, boulevard Jean Jaurès - 13100 AIX-EN-PROVENCE
Tel : 04 42 23 33 73
<http://www.autoclubaix.com/>
E-mail : aca@autoclubaix.com

⇒ GESTION DES DECHETS

AREMACS

5 rue Pavillon
13001 MARSEILLE
Tel : 04 88 00 08 11
www.aremacs.com
E-mail : marseille@aremacs.com

VERSOO

31 rue de la Claie
ZI Angers Beaucouzé
49070 BEAUCOUZE
www.versoo.com
02 41 87 96 80

⇒ VAISSELLE ECOLOGIQUE :

L'ESCARBOUCLE (*vaisselle et autres accessoires écologiques*)

16250 AUBEVILLE
Tel : 05 45 61 02 75
www.escarboucle.com
E-mail : contactbio@escarboucle.com

BIOPLASTX (*Gobelets 100% naturel – 100% biodégradable*)

230 Avenue de Fabion
Bâtiment Elisabeth AI 06200 NICE
Tel : 04.93.18.90.67
E-mail : info@bioplastx.com

COLLAVET (*Gobelets réutilisables*)

La Gare 38 840 Saint-Hilaire-du-Rosier
Tél. : 04 76 64 32 09
E-mail : info@alternatiba.org
<http://www.collavet.com>

WANABIO

25, Rue René Cassin
74240 Gaillard
Tél. : 04 50 87 29 15
Fax : 04 50 87 05 73
E-mail : info@wanabio.fr
www.wanabio.com

Gobelets réutilisables :

ALTERNATIBA
Tél. : 05.59.29.52.60
E-mail : info@alternatiba.org
www.alternatiba.org

VAIBIO :

Contact : Jean-Luc Bommarito
Le Baou 83670 Varages
09 64 33 07 34 / 06 75 98 95 63
E-mail : contact@vaibio.fr
www.vaibio.com

⇒ FOURNITURES, MOBILIER, OBJETS PROMOTIONNELS, PRODUITS D'ENTRETIEN :

UN BUREAU SUR LA TERRE
(*fournitures de bureau et produits d'entretien*)

Avenue Paul Langevin BP 47
17183 PERIGNY CEDEX
Tél. / Fax : 05 46 07 77 32
<http://www.unbureausurlaterre.com/>

T.I.O CREATEX (*chiffons d'essuyage*)

Z.I. 86400 SAINT-SAVIOL
Tél. 05 49 97 00 17
creatextio@aol.com

CARTON ATTITUDE

Contact : Nathalie Gasmann
52 av de la grande bégude
13770 Venelles
Tél. : 06 09 49 50 64
Email : nathalie@carton-attitude.fr
carton-attitude.fr

L'ARBRE VERT (*produits d'entretien*)

av Grottes de Passelourdain
86280 SAINT BENOIT
Tél : 05 49 61 51 10
<http://www.arbrevert.fr/>

BODY NATURE (*produits d'entretien*)

Route Saint-Clémentin
79250 NUEIL-LES-AUBIERS
<http://www.bodynature.fr/>

BIOSENS

Contact : Sylvie et Marie
Parc Valentine Vallée Verte
41, Chemin de la Millière -
Saint-Menet
13371 Marseille Cedex 11
Tél. : 04 91 36 40 20
Email : biosens@hom-ter.com
www.laboratoire-biosens.com

⇒ CENDRIERS DE POCHE :

AJR DISTRIBUTION
32, rue du Bois Praud
44230 Saint-Sébastien-Sur-Loire
Tél. : 02 51 79 17 20

VEGEA
5, rue de koufra
92100 BOULOGNE
E-mail : info@vegea.com

<http://www.vegea.com/cendrier-de-poche-publicitaire.htm>

KÉOL
Parc Altaïs - Rue Cassiopée B.P. 9025
74990 ANNECY Cedex 9
Tél. : 04 50 33 02 32
E-mail : info@keol.fr
http://www.keol.fr/objet_publicitaire/cendrier_presentation.html

⇒ VETEMENTS :

IDEO (*vêtements écologiques issus du commerce équitable*)
172, rue de Charonne
75011 Paris
Tél : 01 42 02 51 38
E-mail : contact@ideocollection.com
<http://www.ideo-wear.com/>

BAO (*vêtements en coton bio*)
8, Z.A. La Boissonnette
07340 Peaugres
Tél. : 04 75 32 50 79
E-mail : info@biocoton.com
www.biocoton.com

Switcher (*T-shirts « neutres en CO2 »*)
www.switcher.com
E-mail : michellerousset@aol.com

⇒ PEINTURES, TRAITEMENTS DU BOIS, DÉCORATION :

BIOS'FAIR
142 rue Entrepreneurs
86550 Mignaloux-Beauvoir
Tél. : 05 49 38 06 83
E-mail : ph.nusbaum@wanadoo.fr

ECOHABITAT
Route de Périgueux
16410 GARAT
Tél. : 05 45 24 88 35
E-mail : contact@ecohabitat.fr

Stands éco-conçus :
OCA STANDS
B.P. 39 - RN83
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ
Tél. : 03 81 60 52 20
E-mail : contact@oca-stands.com
<http://www.elkarton.com>

Ma terre Bio :
Contact : Jean François Doucet
214, rue Alain Bajac,
ZA de la Terre du Fort
84120 PERTUIS
Tél. : 04.90.08.35.99 / 06.78.33.66.25
Email : materrebio@hotmail.com
www.materrebio.net

⇒ **SACS CABAS :**

ECOFRANCE
ZI de l'Orignade
17600 Medis
Tél : 05-46-05-80-44
www.ecofrance.com

⇒ **ENVELOPPES ET Pochettes Postales :**

INDUSTRIE PAPETIÈRE CHARENTAISE
11 impasse du mas prolongée BP ZI I.Epineuil
16710 St YRIEIX SUR CHARENTE
Tél : 05-45-95-63-50

⇒ **LOCATION ET ANIMATION TOILETTES SECHES :**

Ecosphère Technologies
26110 St Ferréol Trente Pas
Tél : 04.75.26.10.44,
E-mail : ecosphere.technologies@club-internet.fr

Eco toilettes
Raphaël Reviron, location de cabine
de toilettes
E-mail : raphaelreviron@gmail.com,
tél. : 06.60.13.87.82

Les Gandousiers location de cabines
toilettes sèches
26310 Saint Dizier en Diois
Tél. : 04.75.21.49.81
E-mail : philippe@gandousier.com
www.gandousier.com

EMC Espaces Mobiles Création
Le Parc Vanloo
10 avenue Laurent Vibert
Le Mariveau Bat B3
13090 Aix en Provence
E-mail : jeanphilippe.perdereau@live.fr

EMC / EXE CONSTRUCTION BOIS
(Toilettes sèches. Location – Vente)
Contact : Monsieur Perdereau
10 avenue Laurent Vibert
Le Mariveau bat B3
13090 Aix
Tél. : 07 86 37 25 14
Email : contact@espaces-mobiles-creation.fr
www.espaces-mobiles-creation.fr

⇒ TRAITEURS :

LE PATURAGE
Contact : Max Tortel
105 avenue de Brédasque
13090 Aix en Provence
Tél. : 06 03 65 53 95
Email : max.tortel@capital-entreprise.com
<http://www.lepaturage.com/>

MA TERRE (Paniers Bio)
Contact : Sandrine Catoire
Tél. : 04 42 26 83 65 / 06 24 08 68 16
67 cours Gambetta Centre
Commercial de la Tour d'Aygos
13100 Aix en Provence
Email : Sandrine.catoire@materre.net
www.materre.net

⇒ ENERGIE RENOUVELABLE :

IONE
(spécialiste en installation énergie renouvelables)
Contact : Bruno Louison
70, rue Beauvoisin
13290 Aix en Provence
Tél : 04 42 39 81 52
Email : info@ioneo.fr
www.ioneo.fr

WATT&HOME
(Installateur en énergies renouvelables)
Contact : Thomas Morey
90 Avenue des Logissons
13770 Venelles
Tél. : 04 42 600 408
Email : contact@wattethome.com
thomas.morey@wattethome.com
www.wattethome.com/aix-en-provence

BIBLIOGRAPHIE et RESSOURCES DOCUMENTAIRES

⇒ DOCUMENTS RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE PACA) : www.territoires-durables-paca.org/

ECO sapiens, SCOP marseillaise et guide d'achat pour produits bio, écologiques et équitables sur <http://www.eco-sapiens.com>

Dossier sur l'éco-communication de la ADEME sur <http://www.ademe.fr/paca/eco-communication.asp>

Outil pratique pour réaliser éco-publications et événementiels éco-responsables par l'ademe PACA sur <http://www.ademe.fr/paca/anim-flash/demo.swf>.

Ecolabels : tout savoir sur les ecolabels, les produits et services ecolabellisés sur www.ecolabels.fr

Éco-entreprises : toutes les éco-entreprises sur www.eco-entreprises.fr

Le « Guide pour bien trier » sur www.ecoemballages.fr

ADERE : Autodiagnostic environnemental pour les responsables d'événement sur <http://www.evenementresponsable.fr/index.php>

Collectif Eco-événement sur <http://www.eco-evenement.org>

⇒ AUTRES GUIDES

Charte des manifestations sportives et de pleine nature du Grand Site Sainte Victoire. Téléchargeable sur le site www.grandsitedefrance.com, rubrique « actu 2010 »

« Le guide des pratiques éco-responsables dans les associations » Conseil Général des Bouches du Rhône

Guide de l'ANAE (association des agences en événementiel) sur www.eco-evenement.org

Guide « Manifestations sportives et développement durable » de l'UFOLEP sur www.ufolep.org

« Guide des éco-manifestations en Poitou-Charentes » sur www.poitou-charentes.fr

La « Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne » sur www.region-bretagne.fr

Le Guide « Que voulez-vous com' avenir ? » de l'APACOM Aquitaine (l'Association des Professionnels Aquitains de la Communication) sur www.apacom-aquitaine.com

PRINCIPAUX LOGOS POUR UNE POLITIQUE D'ACHATS ÉCORESPONSABLE



label français



Label européen

S'appliquent aux produits alimentaires mais aussi au coton, à certains produits cosmétiques. Garantit un mode de production sans pesticide bio engrais de synthèse



(Ancien label européen)

Qu'ils soient certifiés ou auto déclarés, certains logos peuvent déjà vous aider dans vos achats éco-responsables :

• Vérification indépendante (tierce partie) :

LES ECOLABELS OFFICIELS

- Double garantie : la qualité écologique et la qualité d'usage
- Prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie
- Reconnaissance des critères : industriels, associations, pouvoirs publics
- Attribution de l'écocertificat par tiers-partie indépendante



Ecolabel français NF-Environnement

- > Les cahiers, sacs-poubelles, sacs de caisse et cartons, enveloppes, livres à café, mobilier de bureau et accorde, literie pour chats, composteurs individuels, peintures, vernis...
www.marque-nf.com



Ecolabel européen

- > Les papiers, peintures et vernis, laides, détergents, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs/congélateurs, sécheurs, sèche-linge, produits, chaussures, ampoules, métaux...
www.eco-label.com



Ecolabel nordique "Cygne blanc"

www.svanen.nu



Ecolabel allemand "Ange bleu"

www.blauer-engel.de



Ecolabel canadien "Choix Environnemental"

www.environmentalchoice.ca

LES LOGOS SPECIFIQUES AUX ECONOMIES D'ENERGIE



Logo Energy Star

- Vous signale des produits qui consomment moins d'énergie ou qui permettent des économies d'énergie.
- > Les ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, luminaires... les plus économes en consommation électrique.
www.energystar.gov



Étiquette énergie

- Coefficiente, elle vous signale les produits économes les de leur utilisation et vous informe également sur les performances du produit (usage, entretien, consommation d'eau...)
- > Les appareils électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, fermeté-sécurité) et sur les ampoules... et bientôt sur les tours électriques, les cumuleurs, les climatiseurs...



Logo TCO

- Vous signale des produits respectant des critères de qualité (durabilité, qualité de l'image), mais aussi des critères environnementaux (puissance en mode veille...)
- > Les écrans des ordinateurs, les ordinateurs portables...
www.tcoenvironment.com

LES LOGOS SPECIFIQUES A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS



Logos PEFC et FSC

- Vous signale que les produits à base de bois sont issus de forêts gérées durablement.
- > Du bois ou des produits à base de bois respectant les critères du FSC ou du PEFC.
www.pefc.org
www.fsc.org



• Les auto-déclarations conformes à la norme ISO 14021 :

- Sous la responsabilité de ceux qui les font.
- Règles de bonnes pratiques définies par la norme internationale ISO 14021.
- Doivent être précises, claires et vérifiables.

Anneau de Möbius, le symbole du recyclage



signifie :
"ce produit ou cet emballage est recyclable"



signifie :
"ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées"

• Les logos sans lien direct avec les achats :



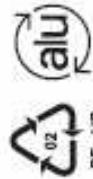
Point-vert "Eco-emballages" et "Arelphe"

- Signifie que l'entreprise contribue aux coûts de valorisation des déchets d'emballages à destination des ménages. Il ne présume donc pas du recyclage effectif des emballages qui le portent.
www.ecoemballages.fr
www.arelphe-recyclage.com



Tidy Man

- Invite les consommateurs à jeter l'emballage du produit dans une poubelle.
"ne pas jeter par terre"



Symboles d'identification des matériaux

- Peuvent servir à identifier les matériaux lors du tri et à faciliter leur recyclage. Ils n'ont donc aucune utilité en termes de caractéristiques écologiques spécifiques.

• Les logos qui n'ont pas (ou plus...) de sens :



Les logos vagues ou imprécis



Les logos qui ne font que reprendre une obligation réglementaire



Les logos qui font référence au tri alors que le caractère variable n'a rien à voir avec les adresses

GUIDE REALISE PAR LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Service écologie urbaine
04 42 91 49 53
ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr
www.agglo-paysdaix.fr

avec la participation de l'association « Ecosens »

